

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VALLEE DE LA DOLLER
68116 GUEWENHEIM**

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
de l'eau potable
Décret n°95-635 du 6 mai 1995**

REÇU LE

06 AVR. 2016

EXERCICE 2015

SOUS-PREFECTURE DE
THANN-GUEBWILLER



Surpresseur de Mortzwiller

**S.I.A.E.P. Vallée de la Doller
15, rue de Thann 68116 GUEWENHEIM
Tél. 03.89.82.59.57 Fax 03.89.82.52.45
www.siaepdoller.fr
syndicat@siaepdoller.fr**

SOMMAIRE

Présentation du Syndicat Intercommunal

- Généralité 1 à 5
- Localisation des principaux points de prélèvement et capacité 6 à 7
- Plan de situation des forages 8

Abonnés et volumes

- ❖ Tableau volumes facturés 10
- ❖ Tableau volumes pompés 11
- ❖ Graphique volumes pompés et facturés 12

Présentation technique

- ❖ Coupe altimétrique des réseaux 13
- ❖ Schéma directeur du réseau d'alimentation en eau potable 14
- ❖ Indice linéaire des pertes en réseau 15

Qualité de l'eau

- ❖ Analyse 17 à 18

Prix de l'eau

- ❖ Facture commune de - de 400H/2014 21
- ❖ Facture commune de - de 400 H./2015 22
- ❖ Facture commune de + de 400 H./2014 23
- ❖ Facture commune de + de 400 H/2015 24
- ❖ Facture grand consommateur + de 1000 m³/2014 25
- ❖ Facture grand consommateur + de 1000m³/2015 26

Présentation financière

- Travaux et Investissements réalisés en 2015 27
- Situation financière et coût de production 28 à 29
- Projets 2016 30
- Objectifs à court et moyen terme 31



PRESENTATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLEE DE LA DOLLER

Historique du Syndicat

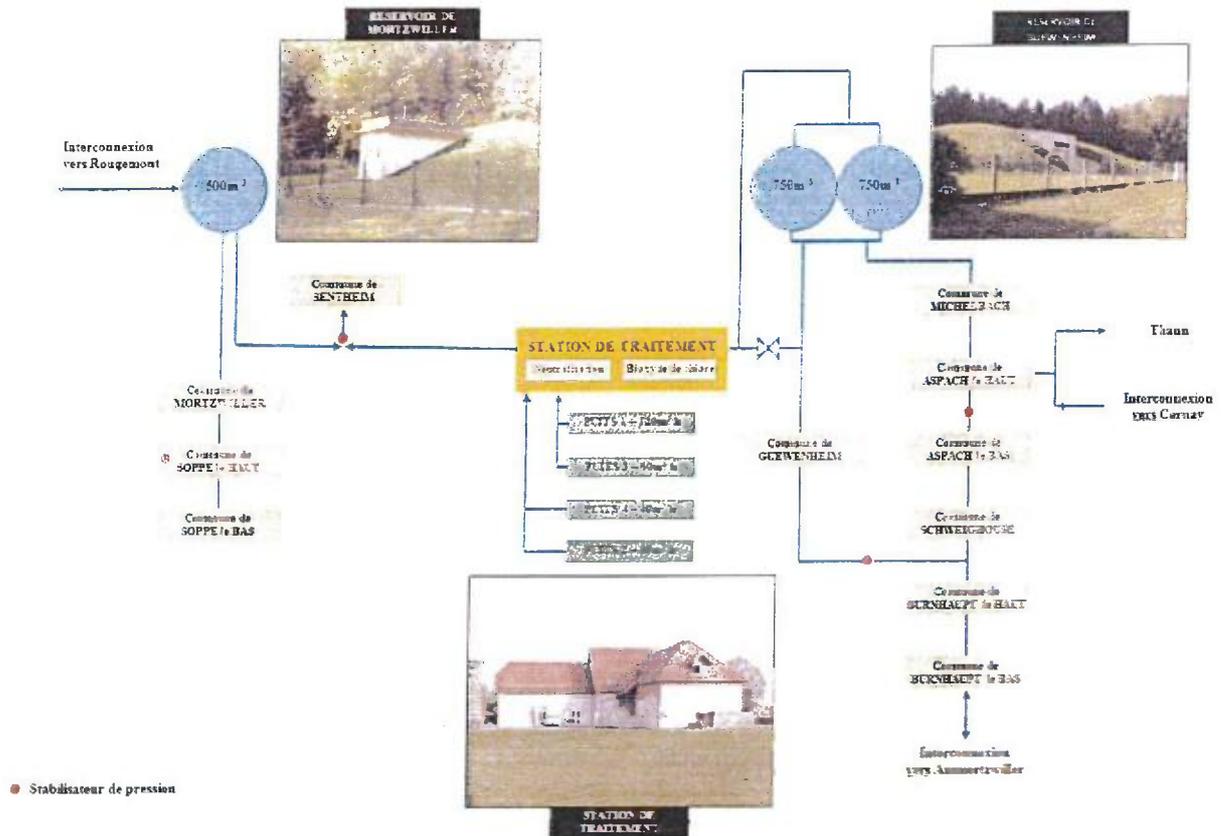
- 1927 Dès l'entre deux guerres les élus se sont préoccupés de l'alimentation en eau potable, mais en vain. Les recherches effectuées se sont avérées infructueuses.
- 1959 un syndicat de recherche a été créé et c'est en 1961 que le puits N°1 de Guewenheim a été foré. Les essais se sont avérés très prometteur avec 144m³ de débit à l'heure.
Ce puits est toujours en exploitation et représente 40% des capacités du syndicat.
- 1961 Création du syndicat avec 7 communes : Aspach le Bas, Aspach le Haut, Burnhaupt le Bas, Burnhaupt le Haut, Guewenheim, Michelbach et Schweighouse.
- 1964-1968 Construction du réservoir de Guewenheim, de la station de pompage et mise en place des réseaux.
- 1968 Adhésion des communes de Mortzwiller, Soppe le Bas et Soppe le Haut.
- 1968-1970 Construction du réservoir de Mortzwiller et mise en place des réseaux dans le vallon du Soultzbach.
- 1970 Forage du puits N°2.
- 1972 La commune de Sentheim est raccordée au réseau syndical et devient cliente.
- 1979 Forage du puits N°3.
- 1994 Construction d'une nouvelle station de pompage et traitement.
- 1995 Forage du puits N°4.
- 2005 Adhésion de la commune de Sentheim.

Les installations de production

Puits :

L'eau est prélevée dans la nappe d'accompagnement de la Doller grâce à quatre puits équipés de pompes. Ces dernières refoulent l'eau jusque dans la station de pompage, le débit cumulé des puits est de 300m³/heure.

Schéma des installations



Environ 1 million de m³ sont prélevés annuellement dans la nappe traités et pompés vers les réservoirs.

Station de traitement et de pompage

Avant d'être pompée respectivement vers les réservoirs de Guewenheim et de Mortwiller l'eau brute subit deux traitements, une neutralisation au carbonate de calcium et une chloration. Les débits de sortie de la station vers les réservoirs sont identiques à ceux qui entrent et se répartissent ainsi :

- 220m³/heure vers le réservoir de Guewenheim
- 80m³/heure vers celui de Mortwiller.

Les Réservoirs

Deux réservoirs implantés aux altitudes les plus élevées permettent l'écoulement par gravité de l'eau potable vers les abonnés des 11 communes du Syndicat.

Réservoir de Guewenheim

D'une capacité de 1500m³ répartis en deux cuves de 750m³ chacune ce réservoir alimente en eau potable les communes de Guewenheim, Burnhaupt le Haut, Burnhaupt le Bas, Michelbach, Aspach le Haut, Aspach le Bas et Schweighouse.

1950m³ d'eau transitent en moyenne par ce réservoir et par jour.

Réservoir de Mortzwiller

Avec 500m³ de capacité ce réservoir dessert les communes du vaillon du Soultzbach et la commune de Senthem.

Le besoin moyen journalier de ces 4 communes est de 550m³.

Les réseaux et la protection incendie

Quelques 150 kilomètres de conduites principales avec des diamètres variant de 80 à 300mm assurent la circulation de l'eau potable depuis les réservoirs vers les 11 communes. Ce réseau contribue aussi à la protection incendie grâce à plus de 600 bornes d'incendie réparties dans les communes.

En 2014 le rendement réseau a été de 90% ce qui signifie que 90% des volumes pompés sont effectivement facturés ce qui constitue un excellent résultat en matière de rendement réseau d'eau potable.

Les abonnés

Le Syndicat assure la fourniture en eau potable à 5000 abonnés dont 40 établissements industriels et collectivités pour une population de près de 13 000 habitants.

Prix de l'eau et budget

En 2015 le prix HT de l'eau est de 0.80€ le m³. A ce prix s'ajoute une location de compteur de 12€ par semestre, une taxe qualité de 6,5 centimes /m³ et une taxe antipollution de 33 centimes/m³ ces deux taxes sont reversées à l'agence de l'eau qui utilise ces fonds pour des actions en faveur des milieux aquatiques et de la préservation de la qualité des eaux de nappes et de surfaces.

Le prix de l'eau, la location et les taxes sont soumis à la tva au taux de 5.5%.

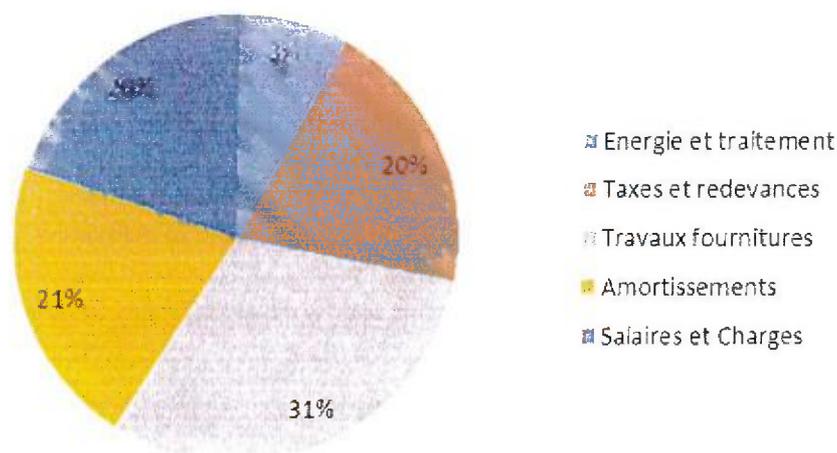
Le prix final de l'eau s'établit taxes et tva comprises à 1.26€ le m³ sans la location du compteur.

Pour une consommation de 120m³/an représentant les besoins moyens d'une famille de 4 personnes le montant facturé est de 176.60€/an.

La facturation s'effectue semestriellement sur la base d'un relevé réel et d'une estimation intermédiaire.

Le syndicat des eaux de la vallée de la Doller assure la distribution de l'eau potable, ces prix ne comprennent pas la part assainissement.

Le budget annuel de fonctionnement s'élève à environ 1 million d'euros .



La qualité de l'eau

L'eau brute puisée dans l'aquifère de la Doller est de très bonne qualité physico chimique elle présente néanmoins une certaine fragilité liée à la faible profondeur de cette nappe et nécessite de ce fait un traitement préventif au bioxyde de chlore.

De par son origine géologique l'eau prélevée est faiblement minéralisée et agressive vis-à-vis du carbonate de calcium. Un passage sur des calcaires d'origine marine neutralise cette agressivité, le **ph** passe de 6.7 à 8 et la minéralisation s'en trouve améliorée.

Un arrêté Préfectoral autorise le prélèvement de l'eau en vue de la consommation humaine et déclare d'utilité publique des périmètres de protection des captages. A l'intérieur de ces périmètres les activités sont réglementées ou interdites.

Annuellement 25 analyses sont réalisées, l'eau distribuée est conforme et de très bonne qualité.

BUVEZ-LA SANS HESITER

L'équipe technique et administrative

Le SIAEP de la Vallée de la Doller emploie quatre permanents qui assurent le bon fonctionnement de ce service public de production et de distribution d'eau potable. Au service des abonnés, ils assurent le suivi qualité, le contrôle de la production et des traitements, l'entretien des machines, des bâtiments et du réseau, la réparation des fuites, le suivi des travaux de branchement, d'extension, de rénovations, la relève et le changement des compteurs pour la partie technique, l'accueil physique aux horaires d'ouverture du siège, le standard, la comptabilité, la facturation, la gestion des abonnés, la production d'états statistiques et de tableau de bord pour les élus, ainsi que l'interface avec la trésorerie et les services de l'état pour la partie administrative.

Fabienne ESSNER	Secrétaire administrative
Philippe REITZER	Responsable réseau
Martial LERCH	Responsable production qualité
Alexandre ILTIS	Responsable comptage et relève

Coordonnées et astreintes

En dehors des horaires de bureau les trois techniciens du syndicat assurent une astreinte 24 heures sur 24,7 jours sur 7 dimanche et jours fériés.

Un seul numéro de téléphone dans tous les cas le 03 89 82 59 57.

Les Elus et les délégués

Le syndicat est administré par un groupe de 33 élus délégués par les 11 communes membres.

Le Bureau Syndical



Délégués des communes

Aspach le Bas : Marc DEIBER
Patrick SIG

Mortzwiller : Fernand SCHMITT
Jean Marc NOVIOT

Aspach le Haut : Jean Marie HUG
Philippe BALLON
Marie Paule HURTH

Schweighouse : Christian FUCHS
Michaël HALLUIN

Burnhaupt le Bas : Arsène SOTHER
Sandrine VON DER OHE

Sentheim : Denis KUNTZMANN
Dominique BATTMANN

Burnhaupt le Haut : Jean Jacques HERRGOTT
Thierry ZIEGLER

Soppe le Bas : Jean Julien WEISS
Nicolas WEISS
Thomas SPRINGINSFELD

Guewenheim : Marc WOLF

Michelbach : Léonard WINNINGER
Stéphanie WOLF
Isabelle GASSER

Soppe le Haut : Aurélien PELTIER
Philippe RINGENBACH
Claude BUESSLER

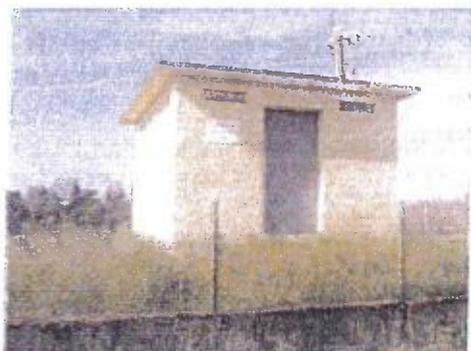
Rôle des élus :

Ils sont en charge de l'administration du syndicat, ils veillent aux bons équilibres des budgets, assurent la pérennité des infrastructures, la disponibilité et la qualité de l'eau potable distribuée, prennent les orientations politiques afin d'assurer durablement le service public qu'ils ont en charge et rendent compte aux municipalités qui leur ont confié cette mission.

1) Localisation des principaux points de prélèvement et capacité

Le S.I.A.E.P. de la Vallée de la Doller est alimenté par quatre forages sollicitant l'aquifère des alluvions de la Doller. Ces quatre forages se situent à GUEWENHEIM, dans la zone de captage délimitée au Sud par la RN466, à l'Est par le CD34, au Nord par la Doller et à l'Ouest par la limite du ban communal de Sentheim.

- ◆ **Forage n°1**, inventorié sous l'indice national n°412.7.13 se situe sous les bâtiments de la station de pompage. Il a été réalisé en 1959 et exploité à partir de 1966. Sa capacité de production est de 120m³/heure.
- ◆ **Forages n°2 & 3** : ils répondent aux indices nationaux n°412.7.15 et 412.7.75. Ils ont été réalisés en 1969 et 1979 avec une capacité de production de 60m³/heure chacun.



Puits N° 2

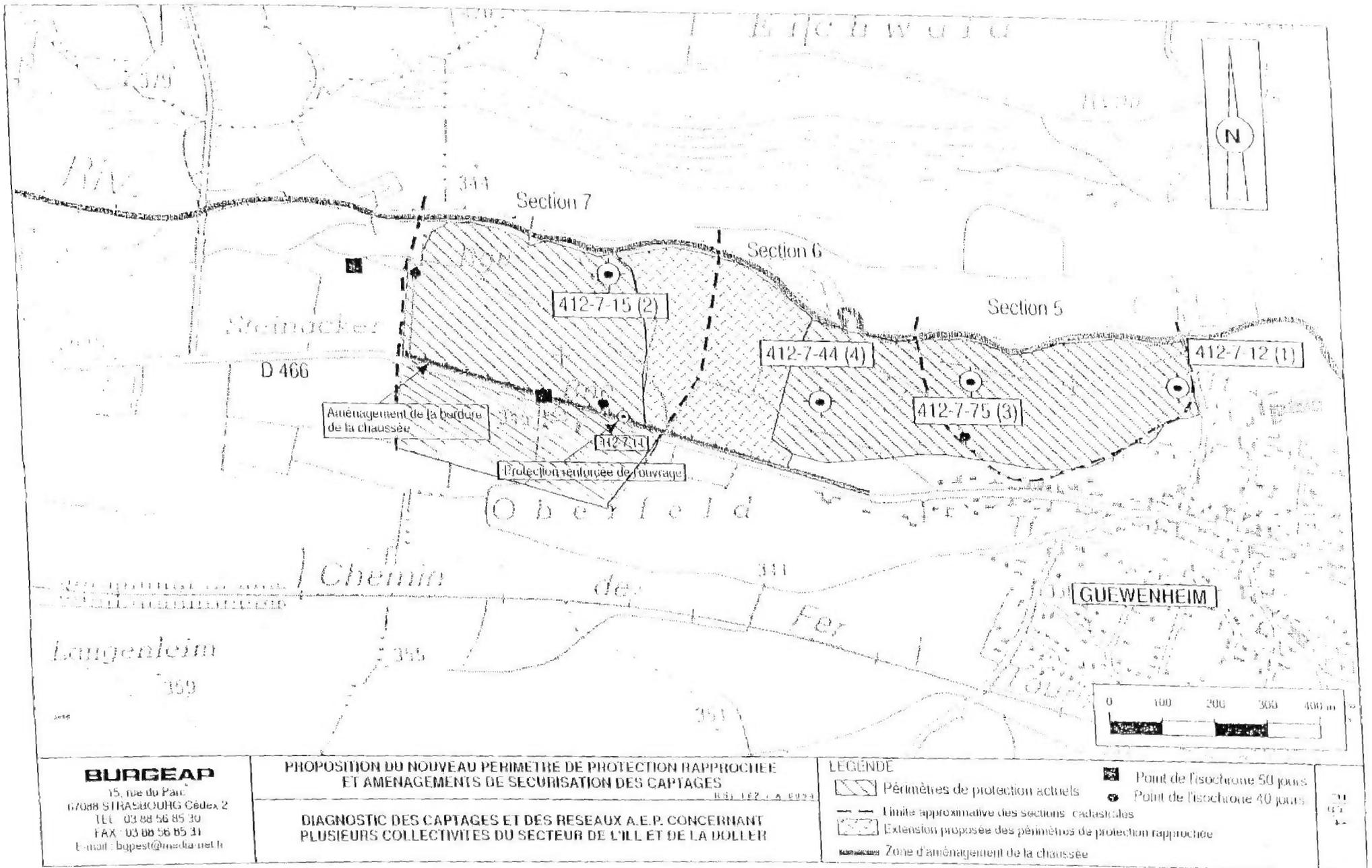


Puits N° 3

- ♦ **Forage n°4** : Ce forage a été réalisé fin 1995 et la mise en place de ses équipements achevés en 1996. Son numéro national est 412.7.44. Sa capacité de production d'eau potable est de 60m³/heure. Courant 1998 l'étude de vulnérabilité a été réalisée par la Société BURGEAP de Strasbourg. L'ensemble des dossiers, nécessaires en vue de l'autorisation d'exploiter, a été transmis aux administrations concernées. Courant 2000 la MISE nous a réclamé une étude d'impact, cette étude a été réalisée par la société BURGEAP et envoyée fin 2000.



Les conclusions de l'hydrogéologue agréé sont reprises et la D.D.A.S.S. propose un nouveau périmètre de protection rapprochée agrandi qui englobe l'ensemble des 4 points de prélèvement. La commission départementale d'hygiène s'est réunie le 5 décembre 2002 pour statuer sur le sujet. L'arrêté, portant déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages et autorisant la dérivation des eaux souterraines et l'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine, nous a été adressé par le Préfet du Haut Rhin en date du 21 janvier 2003.



BURGEAP

15, rue du Parc
 67088 STRASBOURG Cédex 2
 TEL 03 88 56 85 30
 FAX 03 88 56 85 31
 E-mail : burgeap@media.net.fr

**PROPOSITION DU NOUVEAU PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE
 ET AMENAGEMENTS DE SECURISATION DES CAPTAGES**

RSI 122 / A 8023

**DIAGNOSTIC DES CAPTAGES ET DES RESEAUX A.E.P. CONCERNANT
 PLUSIEURS COLLECTIVITES DU SECTEUR DE L'ILL ET DE LA DOLLER**

LEGENDE

-  Périmètres de protection actuels
-  Limite approximative des sections cadastrales
-  Extension proposée des périmètres de protection rapprochée
-  Point de l'isochrone 50 jours
-  Point de l'isochrone 40 jours
-  Zone d'aménagement de la chaussée

2. Les Abonnés et les volumes produits

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le SIAEP de la Vallée de la Doller regroupe 11 communes, pour une population actuelle d'environ 13 000 habitants.

Le S.I.A.E.P. fournit en eau 4960 abonnés, dont : 4924 abonnés domestiques
33 abonnés industriels
3 abonnés collectivités

En 2014, un volume de 848 332 m³ a été facturé et se répartit ainsi :

Abonnés domestiques : 589 574m³

ASPACH/BAS	62233
ASPACH/HAUT	76863
BURNHAUPT/BAS	83304
BURNHAUPT/HT	85437
GUEWENHEIM	67091
MICHELBACH	16316
MORTZWILLER	17482
SCHWEIGHOUSE	30064
SOPPE/BAS	51170
SOPPE/HAUT	28115
SENTHELM	71499

Abonnés PME : 156 291

Abonnés Collectivités : 102 467

Communauté de Com. CCTC Cernay	4309
Communauté de Com. CCTC Thann	69 349
S.I.A.E.P. Rougemont-le-Château	28 809

Total abonnés PME et collectivités 258 758 m³

Total général 848 332 m³

Au courant de l'exercice 2015, 998 750 m³ d'eau ont été pompés pour un volume de 848 332 m³ effectivement facturé, soit un rendement brut de 84.93%. Ce rendement est en diminution de 4% par rapport à l'exercice précédent (89%) ce résultat reste cependant très correct compte tenu du caractère rural des réseaux du syndicat. Si l'on tient compte des usages non comptés (purgés, exercices pompiers etc...) estimés à 15 000m³, le rendement net s'établit à 86.44%.

Le rendement calculé selon les règles de l'agence de l'eau (moins les collectivités distributrices d'eau plus l'usage non compté) est de 84,89%.

SIAEP VALLEE DE LA DOLLER

LES COMMUNES	EXERCICE 2014						EXERCICE 2015					
	1 SEM 14	%1/13	2 SEM 14	%2/13	TOTAL 2014	EN%DE 13	1 SEM 15	% 1/14	2 SEM 15	% 2/14	TOTAL 2015	EN%DE 14
ASPACH LE BAS	25834	99.70	37261	106.77	63095	103.76	27624	106.93	34609	92.88	62233	98.63
ASPACH LE HAUT	35719	125.59	42431	101.88	78150	111.50	33651	94.21	43212	101.84	76863	98.35
BURNHAUPT LE BAS	39609	94.12	66170	158.60	105779	126.22	42066	106.20	41238	62.32	83304	78.75
BURNHAUPT LE HAUT	42342	116.77	40920	98.07	83262	106.76	40747	96.23	44690	109.21	85437	102.61
GUEWENHEIM	31471	72.09	36924	112.51	68395	89.43	29881	94.95	37210	100.77	67091	98.09
MICHELBACH	8192	126.95	8872	97.27	17064	109.57	6554	80.00	9762	110.03	16316	95.62
MORTZWILLER	9119	139.29	7311	87.84	16430	110.49	7641	83.79	9841	134.61	17482	106.40
SCHWEIGHOUSE	11838	86.19	17900	103.60	29738	95.89	14408	121.71	15656	87.46	30064	101.10
SOPPE LE BAS	15160	87.21	21964	129.03	37124	107.90	19217	126.76	31953	145.48	51170	137.84
SOPPE LE HAUT	16150	128.74	11270	94.26	27420	111.91	12310	76.22	15805	140.24	28115	102.53
SENTHEIM	28415	80.58	34723	95.64	63138	88.22	33733	118.72	37766	108.76	71499	113.24
TOTAL COMMUNES	263849	98.35	325746	111.25	589595	105.08	267832	101.51	321742	98.77	589574	100.00
LES GD COMPTEURS	121968	98.24	98738	61.80	220706	77.74	135251	110.89	123507	125.09	258758	117.24
TOTAL GENERAL	385817	98.31	424484	93.79	810301	95.89	403083	104.48	445249	104.89	848332	104.69

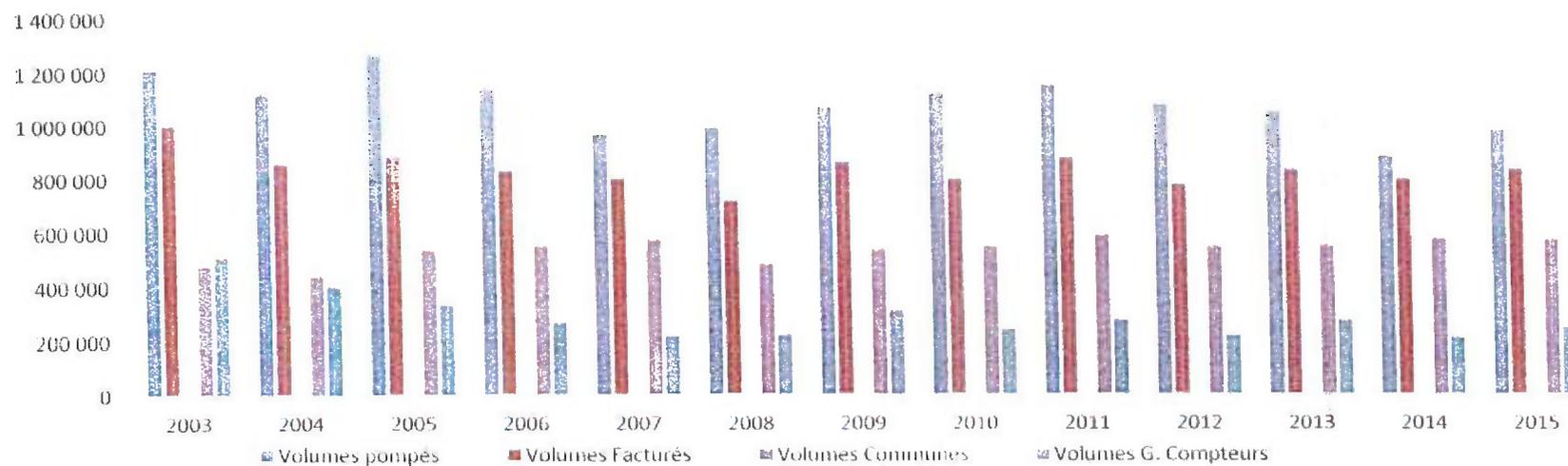
Estimations

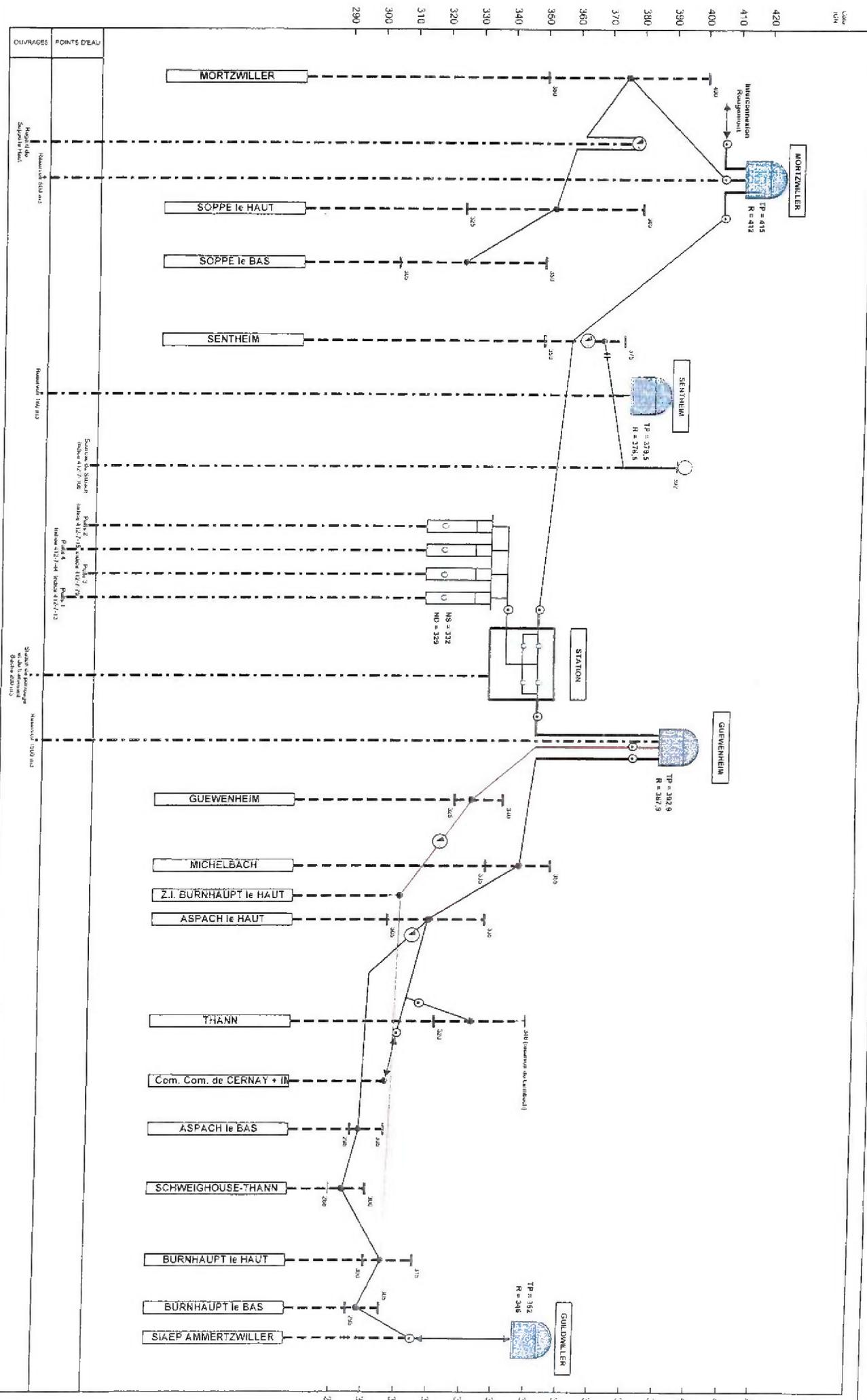
SIAEP DE LA VALLEE DE LA DOLLER			
TABLEAU DE BORD			
VOLUME D'EAU POMPES			
CUMUL DES RESEAUX			
MOIS	2014	2015	EVOL. EN %
JANVIER	76172	78482	103.03
FEVRIER	66672	66314	99.46
MARS	74531	73852	99.09
AVRIL	77765	73549	94.58
MAI	79745	77569	97.27
JUIN	94966	86157	90.72
TOTAL 1ER SEM.	469851	455923	97.04
JUILLET	82223	107224	130.41
AOUT	71643	92146	128.62
SEPTEMBRE	73013	76544	104.84
OCTOBRE	70631	79550	112.63
NOVEMBRE	66674	72738	109.17
DECEMBRE	66022	75029	113.64
TOTAL 2E SEM.	430206	503231	116.99
TOTAL ANNUEL	900057	959204	106.57

A ce chiffre il convient d'ajouter les volumes injectés dans notre réseau par la communauté de communes de Thann Cernay à hauteur de 39546m³ soit un total 998 750m³ pompés.

RECAPITULATIF VOLUMES POMPES ET FACTURES

Année	Volumes pompés	Volumes Facturés	Rendement %	Volumes Communes	Volumes G. Compteurs
2003	1 217 855	1 004 545	83.70	485 302	519 273
2004	1 126 922	860 228	76.40	450 152	410 076
2005	1 275 082	889 138	72.68	544 943	344 195
2006	1 149 778	835 588	72.70	557 278	278 582
2007	977 261	807 680	82.65	581 027	226 653
2008	1 001 885	723 583	72.21	492 184	231 399
2009	1 082 378	869 834	80.36	546 150	323 684
2010	1 134 437	808 766	71.30	557 703	251 063
2011	1 166 847	888 884	76.18	602 199	286 685
2012	1 092 888	787 148	72.02	559 293	227 855
2013	1 065 100	845 013	79.34	561 097	283 916
2014	900 057	810 301	89.33	589 595	220 706
2015	998 750	848 332	84.89	589 574	258 758





0
A
B
C
D

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

TON DU DOCUMENT

SIAEP Vallée de la Doller
15, rue de Thann
68116 GUEWENHEIM

COUPE SCHEMATIQUE DE RESEAU D'EAU POTABLE
DU SIAEP DE LA VALLEE DE LA DOLLER

TP = Taux Potable
N = Réseaux
R = Réseaux de pression
Cote = Cote générale

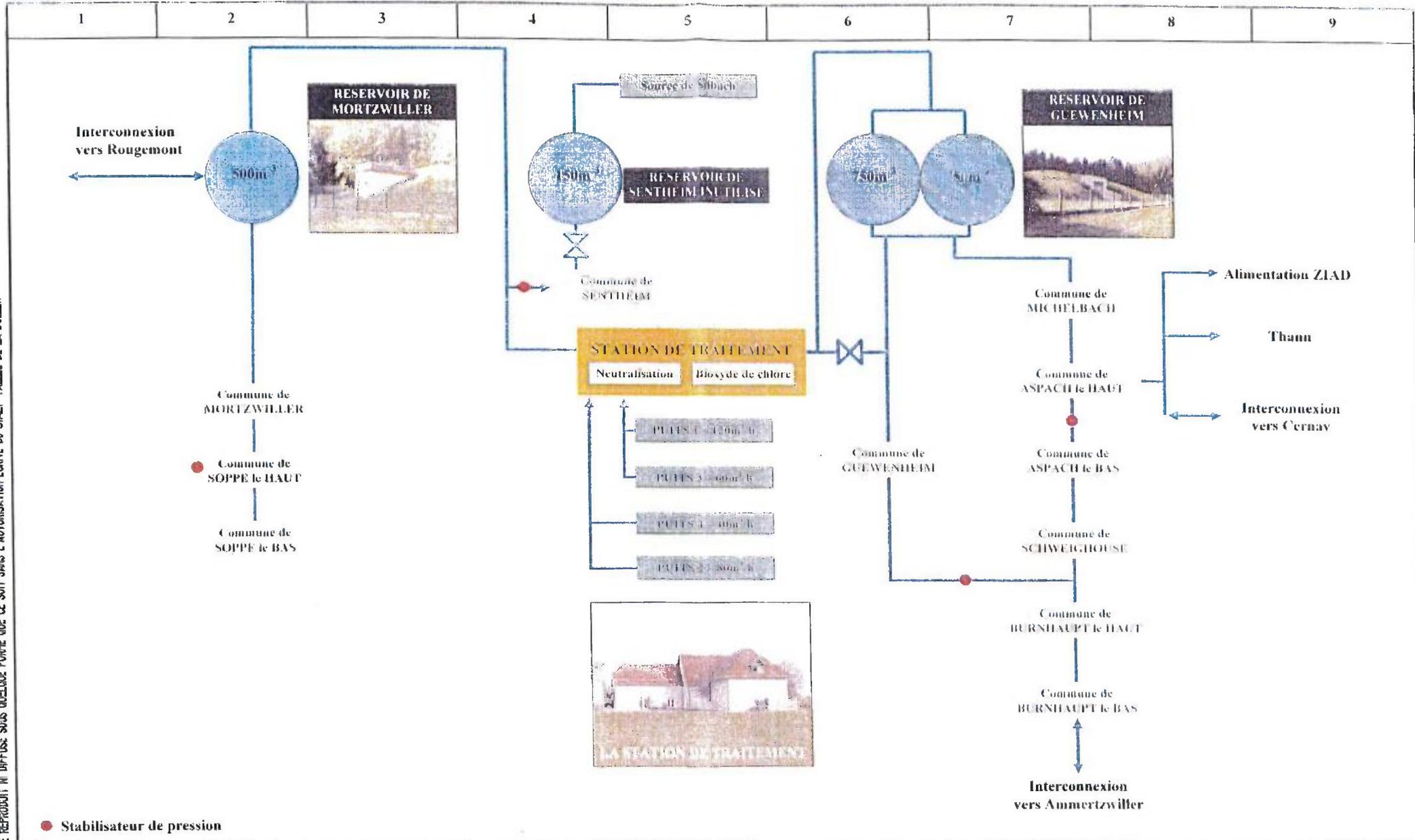
Cote = Cote générale
Date = Date de l'étude
Réseau = Réseaux de distribution
Réseau = Réseaux de distribution

Dessiné par : M. EMBERGER
Date : 17.04.2008

SIAEP 08 - 200

Folio :
00

CE DOCUMENT NE PEUT ÊTRE REPRODUIT NI DIFFUSÉ SANS QUELQUE FORME QUE CE SOIT SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU SIAEP VALLÉE DE LA DOLLER



● Stabilisateur de pression

D	
C	
B	
A	AJOUT ZAID COM COM THANN
1	CREATION DU DOCUMENT

SCHEMAS DIRECTEUR DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Dessiné par : EMBERGER M. Date : 20.03.2007

SIAEP - 07100

Folio :
00

Pertes = volumes perdus/km de conduites/jours= m³/j/ par km de réseau

Indice linéaire des pertes en réseau 2015 :

Volumes pompés = 998 750

Volumes facturés = 848 332

Volume de service estimé = 15 000

Pertes=998750-848332=150418-15000=135418/152/365=2.44m³/km/jour contre 1.347m³ en 2014

Indice linéaire de consommation :

848332/152/365jours=15,29/km/jour (14.6 en 2014)

Rendement net 848 332/998 750 - 15 000= 86.44% (90.5% en 2014)

La consommation des abonnés des onze communes du syndicat est de 589 574 m³ en 2015 soit identique à celle de 2014 malgré le caractère sec de l'année.

Pour l'ensemble des grands compteurs la consommation est passée de 220 706m³ en 2014 à 258 758m³ en 2015 soit une augmentation de 15% due uniquement aux prélèvements de Thann et Rougemont le Château.

Les trois collectivités ont consommées 102 467m³ contre 58 956 en 2014 soit une hausse de 57.53%.

Les PME-PMI et autres grands compteurs ont pour leur part consommés 156 291m³ en 2015 contre 161 750m³ en 2014 soit une baisse de 3.58%.

Au total les volumes facturés sont donc passés de 810 301m³ en 2014 à 848 332 en 2015 soit une hausse de 4.69%.

Conformité Protection captages et arrêté préfectoral

Les conclusions de l'hydrogéologue agréée, reprises par le Préfet dans l'arrêté d'utilité publique de dérivation d'eau, nous imposait la mise en place de dispositifs de récupération des eaux de ruissellement et leur évacuation hors des périmètres de protection. Unanimement les élus du syndicat se sont opposés à cet investissement. Sur proposition de l'Agence régionale de santé une étude de faisabilité technique et économique ainsi qu'une évaluation des risques a été réalisée courant 2015.

Suite à la présentation de l'étude, l'ensemble des acteurs présents ont décidé de soumettre au préfet une modification de la déclaration d'utilité publique non sans avoir au préalable un nouvel avis d'hydrogéologue agréée.

LA QUALITE DE L'EAU

L'eau des quatre puits est de très bonne qualité physio-chimique, douce et faiblement minéralisée. Elle respecte parfaitement les normes de potabilité ainsi que l'attestent les analyses. Cependant elle présente une agressivité vis à vis du carbonate de calcium ce qui nécessite un traitement par neutralisation. L'eau brute présente une teneur de 20mg de gaz carbonique agressif, un pH de 6,75 et une dureté en degré français de 5.

Après traitement par passage sur filtre de Carbonate de Calcium (Neutralite) le CO₂ agressif est neutralisé, le pH passe à 8 et la dureté de l'eau à 10.4 degrés français.

Malgré la neutralisation au carbonate de calcium d'origine marine (Maerl de Glenants) l'eau distribuée n'est pas totalement à l'équilibre calco-carbonique selon les résultats des analyses effectuées. L'équilibre calco carbonique serait atteint avec un pH en moyenne à 8,10/8,20 alors que l'eau potable distribuée est en moyenne à un pH de 8.

Ce point devra à l'avenir faire l'objet d'une grande attention car l'exploitation des maerls de Glenants va être interdite à courte échéance et notre station de neutralisation n'est pas forcément adaptée aux produits de substitution.

Avec le concours de l'agence de l'eau Rhin Meuse une étude a été réalisée courant 2011 permettant de parfaire nos connaissances sur les paramètres chimiques de l'eau et la capacité de neutralisation de notre station. Les analyses réalisées en 2012 sur ces aspects d'équilibres calco-carbonique révèlent une majorité de résultats dans les classes eau à l'équilibre ou eau légèrement agressive respectivement avec des écarts inférieurs à deux dixièmes du pH ou entre 2 et 3 dixièmes du pH.

Une seule analyse révèle un pH avec un écart de trois dixièmes ou plus. Une étude réalisée sur le fonctionnement de la station nous confirme que la capacité de neutralisation du maerl ne peut être améliorée par l'augmentation du temps de passage de l'eau dans le carbonate de calcium.

Le syndicat devra orienter ses préoccupations vers la substitution du maerl et l'adaptation de la station à ce changement de produit neutralisant.

La faible épaisseur du recouvrement limono-argileux du champ captant expose la ressource à une certaine vulnérabilité par rapport aux contaminations de surface. Afin de conserver la qualité bactériologique dans le réseau, le S.I.A.E.P traite l'eau par désinfection au bioxyde de chlore.

En 2015, vingt-huit analyses ont été réalisées à partir de divers points de prélèvements sur notre réseau (production, réservoir, points de distribution, écoles, mairies).

Toutes les analyses ont été conformes aux normes en vigueur.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2015 SDE DE LA VALLEE DE LA DOLLER

ORIGINE DE L'EAU

Le SDE de la Vallée de la DOLLER (11 925 habitants)⁽¹⁾ est alimenté en eau par 4 forages. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 21/01/2003 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sur les communes d'ASPACH-MICHELBACH (ex-communes d'Aspach le Haut et Michelbach), ASPACH LE BAS, BURNHAUPT LE BAS, BURNHAUPT LE HAUT, GUEWENHEIM, LE HAUT SOULTZBACH (ex-communes de Mortwiller et Soppe le Haut), SENTHEIM, SCHWEIGHOUSE-THANN et SOPPE LE BAS.

L'eau est traitée (adjonction de calcium et magnésium) afin de corriger son acidité et sa minéralisation trop faible ; elle est désinfectée par du bioxyde de chlore avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange des captages, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

25 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 25 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 11,8°f (degré français)
- pH : 7,9

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée, légèrement agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 7,7 mg/l
- Teneur maximale : 12,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures : 7,7 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 6,9 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2015, l'eau produite et distribuée par le SDE de la Vallée de la DOLLER est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



Après quelques jours d'absence laissez couler l'eau avant de la boire

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars-alsace.sante.fr rubrique ["votre santé / votre environnement / eau potable"](#)

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Case Administrative Gruyot
14 rue du Maréchal Juin
F-67041 Strasbourg
www.ars-alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-
environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 35 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Coordination : fotolab.com

Pôle Santé et Risques Environnementaux
Courriel : ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
Téléphone : 03 69 49 30 41
Fax : 03 89 26 69 26

S.I.A.E.P. VALLEE DE LA DOLLER
15 RUE DE THANN
68116 GUEWENHEIM

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE

S.I.A.E.P. VALLEE DE LA DOLLER

Prélèvement et mesures de terrain du 12/02/2016 à 08h55 réalisé pour l'ARS Alsace par le CAR

Nom et type d'installation : S.I.A.E.P. VALLEE DE LA DOLLER (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : DIST. SENTHEIM - SENTHEIM (1 GRAND RUE)

robinet évier légumerie cuisine centrale MAISON SAINT JEAN DE DIEU

Code point de surveillance : 0000004497

Type d'analyse : D1

Numéro de prélèvement : 06800069590

Référence laboratoire : CAN1602-1722

Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Colmar, le 17 février 2016

Pour le Directeur Général,
L'ingénieur d'études sanitaires



Valérie BONNEVAL

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

POTENTIEL de DISSOLUTION du PLOMB dans l'EAU

Décret du 4 novembre 2002.

Une étude sur le pouvoir de dissolution du plomb de l'eau a été réalisée en 2004 par l'IRH. Cette étude révèle que l'eau distribuée par le Syndicat d'eau de la Vallée de la Doller a un potentiel de dissolution du plomb faible. Toutefois, aucune conduite en plomb n'a été répertoriée. Le risque d'avoir des teneurs en plomb non conformes au robinet de l'utilisateur semble donc exclu.

Par ailleurs, l'eau distribuée est proche de l'équilibre calco-carbonique et ne nécessite donc pas, à priori, de correction particulière.

RECENSEMENT des BRANCHEMENTS PUBLICS en PLOMB

Par décret 2001-1220 du 20 décembre 2002, la DDASS charge les responsables de la distribution d'eau potable de réaliser un inventaire des branchements publics en plomb dans le but de les supprimer.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la limite de concentration du plomb est fixée à 25 µg/l, cette limite sera de 10 µg/l à partir du 25/12/2013.

Le nombre de branchements publics déclarés au 10 février 2003 à la DDASS est de ZÉRO AU SIAEP de la Vallée de la Doller.

LE PRIX DE L'EAU

Pour l'ensemble des abonnés le prix de l'eau était en 2014 de 0,78€/HT/m³ il est passé à 0.80€/HT/m³ en 2015.

Au prix de l'eau se rajoute :

- une location de compteur à 12€/HT par semestre soit 24€/HT par an. Tarif en augmentation de 1€/semestre par rapport à 2014.
- une Taxe Qualité de l'Eau de l'Agence de l'Eau de 0,065€/HT/m³ depuis le 01/07/2011 reste inchangée.
- Une taxe antipollution selon le tableau ci-dessous
- La T.V.A au taux de 5.5% s'applique sur le prix de l'eau, la location du compteur et toutes les taxes

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
Vallée de la Doller
15 Rue de Thann
68116 GUEWENHEIM

Tél. 03.89.82.59.57 ASTREINTE 24/24 7/7
adresse e-mail : syndicat@siaepdoller.fr

Facture
N° 2014-162-162032 Le 13/11/2014

DELAI DE REGLEMENT
Jusqu'au : 04.12.2014

Commune - de 400 habitants

68780 MORTZWILLER

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-3 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : A00031 Période facturée : du 01/04/2014 au 30/09/2014

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
04TB012154	1415	1484	69	07/10/2014	RUE PRINCIPALE 68780 MORTZWILLER

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
Consommation eau	69	0.78000	53.82	5.50
Location compteur	1	11.00000	11.00	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU		66.56%	64.82	
Taxe agence bassin qualité eau	69	0.06500	4.49	5.50
Taxe antipollution	69	0.40700	28.08	5.50
ORGANISMES PUBLICS		33.44%	32.57	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA	NET A PAYER :	
97,39	Eau	01	97.39	5.50	5.36	102.75 euros	
	Total TVA :				5.36		soit 674.00 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Suite à une publicité proposant une assurance sur votre canalisation d'eau souterraine avant comptage, votre syndicat vous informe que cette assurance n'est pas nécessaire dans la mesure où votre compteur est situé à l'intérieur de votre habitation

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

A00031	Coll 221
000-1er sem 2014 MORTZWILLER	
Numéro 2014-162-162032	Clé1 5
Echéanc 04/12/2014	Clé2 H
NET A PAYER	102.75 euros

Règlement par chèque au nom du TRESOR PUBLIC - à adresser à la PERCEPTION
36A Fossé des Flagellants BP 21 68290 MASEVAUX
IBAN FR43 3000 1003 07E6 8300 0000 083 BIC: BDFEFRPPCCT

*Toute réclamation ou changement doit être signalé au S.I.A.E.P. 68116 GUEWENHEIM,
15, rue de Thann, Tél : 03 89 82 59 57

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
Vallée de la Doller
15, rue de Thann
68116 GUEWENHEIM

Tél. 03.89.82.59.57. ASTREINTE 24/24 7/7
syndicat@siaepdoller.fr
site internet : http://www.siaepdoller.fr

Facture

N° 2014-150-150001 - Le 30/10/2014

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 20/11/2014

Commune + de 400 habitants

68116 GUEWENHEIM

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 91-361 du 13 avril 1991, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : GU10022 Période facturée : du 01/01/2014 au 30/06/2014

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
01TB18010	1317	1348	31	09/10/2014

RUE DES CHAMPS
68116 GUEWENHEIM

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
Consommation eau : tranche 1 à 1000	31	0,78000	24.18	5.50
Location compteur	1	11,00000	11.00	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU		75.15%	35.18	
Taxe agence - Bassin Qualité Eau	31	0,06500	2.02	5.50
Taxe antipollution	31	0,31000	9.61	5.50
ORGANISME PUBLICS		24.85%	11.63	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
46.81	Eau	01	46.81	5.50	2.58
	Total TVA :				2.58

NET A PAYER : 49.39 euros

soit 323.98 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

Suite à une publicité proposant une assurance sur votre canalisation d'eau souterraine avant comptage, votre syndicat vous informe que cette assurance n'est pas nécessaire dans la mesure où votre compteur est situé à l'intérieur de votre habitation

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Règlement par chèque au nom du TRESOR PUBLIC - à adresser à la PERCEPTION
36A Fossé des Flagellants BP 21 68290 MASEVAUX ou par virement
BDF COLMAR IBAN FR43 3000 1003 07E6 8300 0000 083 BIC BDFEFRPPCCT
*Toute réclamation ou changement doit être signalé au S.I.A.E.P. 68116 GUEWENHEIM.
15, rue de Thann, Tél: 03 89 82 59 57

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

GU10022 Coll 221
000-1er sem 2014 GUEWENHEIM
Numéro 2014-150-150001 Clé1 3
Echéance 20/11/2014 Clé2 F
NET A PAYER 49.39 euros

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
Vallée de la Doller
15 rue de Thann
68116 GUEWENHEIM

Tél. 03.89.82.59.57.

Facture

N° 2014-197-197028

Le 23/12/2014

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 23/01/2015

Grand consommateur

68780 SENTHEIM

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : A00016

Période facturée : du 01/10/2014 au 31/12/2014

MAISON REPOS

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
111U074897	23521	24968	1447	16/12/2014

68780 SENTHEIM

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
Consommation eau : tranche 1 à 1000	1000	0.78000	780.00	5.50
Consommation eau : tranche 1001 à 60000	447	0.68000	303.96	5.50
Location compteur	1	5.50000	5.50	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU		66.75%	1 089.46	
Taxe agence bassin qualité eau	1447	0.06500	94.06	5.50
Taxe antipollution : tranche 1 à 6000	1447	0.31000	448.57	5.50
ORGANISMES PUBLICS		33.25%	542.63	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
1 632.09	Eau	01	1632.09	5.50	89.76
			Total TVA :		89.76

NET A PAYER : 1 721.85 euros

soit 11 294.60 francs

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Reglement par chèque à Trésorerie 36A Fossé des Flagellants 68290 MASEVAUX
ou virement : BDF COLMAR IBAN FR43 3000 1003 07E6 8300 0000 083
BIC BDFEFRPPCCT

*Toute réclamation ou changement doit être signalé au S.I.A.E.P. 68116 GUEWENHEIM

15. rue de Thann. Tél : 03 89 82 59 57

* au taux de 1 euro = 6.55957 francs

A00016	Coll 221
000-4eme trim Usines 2014	
Numéro 2014-197-197028	Clé1 0
Echéance 23/01/2015	Clé2 W
NET A PAYER	1 721.85 euros

Les grands compteurs justifiant d'une consommation supérieure à 1000^{m3} par trimestre bénéficient d'un tarif de 0,70€/m³HT contre 0.68€/m³ en 2014.

Communes	Montant de la taxe Antipollution		Prix TTC du m3 Taxes incluses	
	2014	2015	2014	2015
Mortzwiller				
Soppe le Haut	0.407	0.395	1.32	1.32
Soppe le Bas				
Autres communes	0.310	0.330	1.22	1.25

AUTRES RECETTES du SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Le règlement et les statuts du syndicat prévoient un Droit de branchement de 350€ par nouveau branchement. Les branchements supplémentaires au-delà du premier s'acquittent d'un droit de 130€/branchement. Ces tarifs sont sans changement depuis 2009.

TRAVAUX ET INSTALLATIONS RÉALISÉS EN 2015

- Remplacement conduite Ø200 sur 460ml à Aspach le Haut + branchements
- Achat et pose loggers (50)
- Révision pompes et moteurs
- Remplacement cannes aspiration (Phase 1)
- Acquisition véhicule neuf
- Remplacement stabilisateur Soppe le Haut
- Mise en service surpresseur Mortzwiller
- Travaux rue des Prés à Guewenheim
- Lotissement les vergers Burnhaupt le Bas
- Remplacement de 196 compteurs dont 109 lors de l'opération groupée à Soppe le Haut
- Réalisation de 37 nouveaux branchements
- Rénovation de 65 branchements particuliers
- Contrôle des PI à Aspach le Haut et Burnhaupt le Haut
- Réalisation d'une étude protection captages

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (résultat + Amortissements) est de 410 941€ pour l'exercice 2016

AMORTISSEMENTS 2015

La dotation aux amortissements a été de 221 815.91 en 2015

ABANDONS DE CREANCES

La somme de 4 971.24€ a été abandonnée au titre des créances irrécouvrables en 2015

OBJECTIFS A COURT ET MOYEN TERME

1) Sécurisation de l'approvisionnement en eau

- Réalisation d'un projet de maillage Soppe le Bas-Diefmatten
- Etude de faisabilité pour la réalisation d'une station de pompage à Aspach Michelbach pour la sécurisation des communes de Michelbach et Guewenheim
- Concertation avec la ville de Masevaux et la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach pour la réalisation d'un maillage de sécurité

2) Travaux réseau

- Elaboration d'un programme de changement de compteur 300/an minimum
- Définition des portions de conduites à renouveler dans le cadre du programme pluriannuel de renouvellement

3) Contexte Politique

- La mise en place de la loi « NOTRE » induit d'importants bouleversements qu'il est urgent d'appréhender dès aujourd'hui afin de mettre à profit le temps restant pour préparer l'échéance de 2020.

Une concertation avec les élus de la Communauté des Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach ou et avec les élus en charge de l'alimentation en eau potable doit permettre la mise en place d'un groupe de travail ayant pour mission l'établissement d'un état des lieux, la réflexion pour l'harmonisation technique, administrative, financière et la gouvernance de la future entité eau potable.

Ce rapport a été établi par le Président du S.I.A.E.P. de la Vallée de la Doller, présenté dans les grandes lignes au Comité Directeur du 24 mars 2016, adressé à M. le PREFET du Haut-Rhin, M. le SOUS PREFET de Thann, aux maires des 11 communes adhérentes, ainsi qu'à tous les représentants élus du syndicat.

Guewenheim, le 22 mars 2016



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE VALLEE DE LA DOLLER' around the perimeter, 'Le Président' in the center, and a small star at the bottom.